

	Protocole sanitaire	Version 2	28 août 2020
---	----------------------------	------------------	---------------------

Fonctionnement du lycée René Descartes dans le cadre du protocole sanitaire

☛ Ce document est une déclinaison du protocole sanitaire du ministère de l'éducation nationale relatif à la réouverture et au fonctionnement des collèges et des lycées. En fonction de l'évolution de la situation sanitaire sur le territoire, les modalités d'organisation définies seront réévaluées et pourront être modifiées en conséquence.

Recommandations générales :

- Distance de sécurité d'un mètre minimum entre les personnes
- Lavage des mains très régulièrement à l'eau et au savon.
- Dans les espaces extérieurs, pas de distanciation physique imposée.
- Dans les espaces clos (salle de classe, CDI, cantine, internat,..), distanciation physique pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves.
- Port d'un masque grand public obligatoire pour tous dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs sauf lorsqu'il est incompatible avec l'activité (prise de repas, nuit en internat, pratiques sportives, etc.).

Accueil des élèves :

- Interdiction de venir au lycée en cas de symptômes évoquant un cas de Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.
- Application de l'obligation scolaire. La présence des élèves au lycée est impérative et n'est pas laissée à la libre appréciation des parents.
- Fourniture des masques par les familles pour leurs enfants. Un premier masque pourra être fourni par le lycée. Son entretien et son renouvellement devront être assurés par les familles. Si un élève préalablement doté se présente sans masque, l'entrée pourra lui être refusée.

Accueil des personnels :

- Interdiction de venir au lycée en cas de symptômes évoquant un cas de Covid-19 chez le personnel ou dans sa famille.
- Port d'un masque « grand public » obligatoire pour les personnels en présence des élèves et de leurs représentants légaux ainsi que de leurs collègues, tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.
- Fourniture de masques par le lycée. Leur nettoyage devra être effectué par les personnels.
- Possibilité de nettoyage de son poste de travail par le personnel. Des produits sont mis à disposition.

Accueil des personnes extérieures à l'établissement :

- Interdiction de pénétrer dans l'établissement sans autorisation préalable.
- Port du masque obligatoire. Il n'est pas fourni par le lycée.

Circulation :

- Pas d'obligation de limitation du brassage entre classes et groupe d'élèves.
- Mise en place d'un plan de circulation pour limiter les croisements.
- Matérialisation des sens de circulation par un marquage au sol et des affiches.
- Sortie des bâtiments par l'issue la plus proche de la salle.

Salles de classe :

- Pas de limitation de la capacité d'accueil par salle.
- Mise à disposition de gel hydro-alcoolique ou d'un point d'eau avec savon dans chaque salle.
- Aération régulière des locaux au cours de la journée.
- Désinfection quotidienne des salles par les agents d'entretien.

Restauration et hébergement :

- Possibilité d'hébergement à l'internat et de fourniture de repas avec des conditions sanitaires appropriées.
- Mise à disposition de gel hydro-alcoolique à l'entrée du réfectoire.
- Port du masque obligatoire lors des déplacements à l'intérieur du réfectoire.
- Mise à disposition des couverts, assiettes, verres. Pas de distribution de pichet, les élèves devront apporter leur propre contenant. Les fontaines à eau sont accessibles.

En cas d'apparition d'un ou plusieurs symptômes de Covid-19 :

- Isolement de la personne à l'infirmerie dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale.
- Information des personnels et des élèves ayant pu rentrer en contact avec la personne malade selon la procédure arrêtée par le ministère de l'Education Nationale.